



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L'an deux mille dix-huit, le 26 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Mariannick MORVAN, Maire.

DATE DE CONVOCATION

20 mars 2018

DATE D'AFFICHAGE

20 mars 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents :
Votants :

OBJET

**D. E T R. 2018
Demande de subvention
Acquisition de mobiliers et
de matériel pour les classes
et restaurants scolaires**

Pour :
Contre :
Abstentions :

Transmise en sous-préfecture le :

Reçue en sous-Préfecture le :

Publiée le :

Notifiée le :

PROJET DE DELIBERATION

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2018
ACQUISITION DE MOBILIERS ET DE MATERIEL POUR LES
CLASSES ET RESTAURANTS SCOLAIRES**

Madame Mariannick MORVAN, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la commune de La Ferté Alais est éligible à la DETR pour l'exercice 2018. La commune étant éligible pour l'acquisition de mobiliers et de matériels pour les classes et les cantine scolaires et au vu du mobilier et du matériel électroménager vieillissant, une demande de subvention sera faite pour renouveler le matériel dans le respect des normes environnementales.

Par conséquent il est proposé de solliciter l'attribution de la DETR 2018 pour renouveler le mobilier et le matériel électroménager sur les sites suivants :

- Restaurant scolaire Louis Moreau
- Ecole élémentaire Louis Moreau
- Ecole maternelle Angot
- Ecole élémentaire des Vieilles Vignes

		Total
Ecole élémentaire Louis Moreau	•Mobilier armoires et bureaux : 4365 € •Visualiseur : 399.00 €	4764 € H.T
Ecole élémentaire des Vieilles Vignes	•Tableau blanc : 431.77 € •Table vidéo projection 241.34 €	673.11 € H.T
Ecole Maternelle Angot	•Lave-linge : 319.50 € •Bibliothèque : 407.30 €	726.80 € H.T
Restaurant scolaire Louis Moreau	•2 Fours Thermatronic TH5 : 7854.77 € •Armoire réfrigérée : 1 190 € •Chariots assiettes : 495 € •Lave-linge 1 032.66 €	10 572.43 € H.T

L'ensemble de ces acquisitions étant estimé à 16736.34 € H.T.

VU l'avis de la Commission des finances en date du

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ADOPTE** l'avant-projet relatif à l'acquisition d'électroménagers décrits ci-dessus,

- **PROPOSE** l'inscription des achats au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN